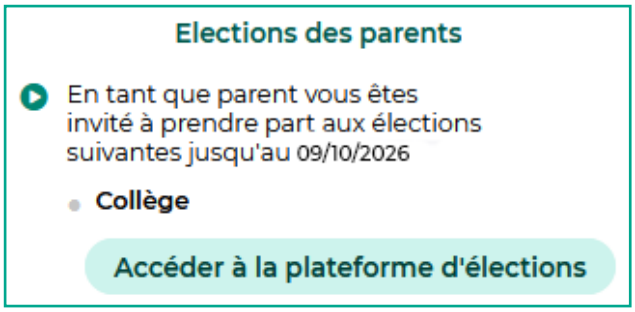
ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Notice à destination des électeurs

Date de mise à jour : 17 août 2026

Les élections des représentants des parents d'élèves se déroulent par voie électronique via PRONOTE depuis votre Espace Parents. Votre bulletin est anonyme et vos données personnelles sont protégées de bout en bout, conformément aux recommandations de la CNIL.

Un widget ***Elections des parents*** vous permet d'accéder facilement à la plateforme de vote et vous rappelle les informations importantes.



Avant l'élection

Je vérifie que tout est prêt pour que je puisse voter :

- j'ai accès à PRONOTE
- mon nom figure sur les listes électorales (elles sont affichées dans l'établissement)
- mes coordonnées de contact affichées sur la plateforme de vote sont exactes

Je prends connaissance des différentes informations :

- les listes de candidats
- les professions de foi
- la date et l'heure de l'ouverture et de la fermeture des élections.

Pendant l'élection

Je m'identifie :

- en recevant un code d'authentification par e-mail ou SMS si l'établissement l'a demandé
- en saisissant la date de naissance d'un de mes enfants scolarisés dans l'établissement

Je vote :

- en sélectionnant la liste que j'ai choisie ou le vote blanc
- en téléchargeant mon émargement et ma preuve de dépot

Après l'élection

Je consulte les résultats :

- en nombre de votes et en pourcentage sur la plateforme de vote
- en nombre de sièges via une communication de l'établissement

Questions et problèmes fréquents

J'ai oublié l'identifiant / le mot de passe de mon compte PRONOTE…

Adressez-vous à votre établissement pour en demander la réinitialisation ou utilisez le lien *Mot de passe oublié ?*.

Je n'ai pas reçu le code d'authentification envoyé par e-mail / par sms…

La réception du code peut prendre plusieurs minutes. Si vous avez choisi l'envoi par e-mail, pensez aussi à vérifier vos spams. Pour demander l'envoi d'un nouveau code, cliquez sur le bouton ***Je n'ai pas reçu le code***.

Je ne sais pas comment me déconnecter de la plateforme d'élection…

Si vous êtes connecté à la plateforme d'élection sur un ordinateur, cliquez sur votre nom en bas à gauche de l'écran, puis cliquez sur ***Déconnexion***. Si vous êtes connecté sur un téléphone portable, cliquez d'abord sur l'icône ☰ située en haut à droite de votre écran puis sur votre nom en bas à gauche.

Les élections ont déjà commencé, je ne peux plus modifier mes coordonnées…

Vos coordonnées (portable et e-mail) doivent impérativement être rectifiées avant le début des élections. Si ces moyens de contact sont erronés, vous ne pourrez pas participer à l'élection.

La plateforme d'élection m'indique que mon navigateur n'est pas capable de chiffrer mon bulletin…

Vous devez mettre à jour votre navigateur web. Les configurations minimales requises pour les navigateurs les plus courants sont les suivantes :

Chrome - v. 104	Safari - v. 16.5
Edge - v. 104	Firefox - v. 104

J'ai saisi la date de naissance de mon enfant, mais la plateforme ne la reconnaît pas…

La date de naissance de votre enfant a probablement été mal renseignée par l'établissement dans la base PRONOTE. Contactez-le pour vérifier.

S'il existe bien une erreur, vous devrez saisir la date erronée sur la plateforme d'élection telle qu'elle a été renseignée dans la base.

Note : si vous avez plusieurs enfants scolarisés dans l'établissement, vous pouvez aussi essayer de saisir la date de naissance d'un autre de vos enfants.

J'ai changé d'avis, je voudrais modifier mon bulletin…

Vous ne pouvez pas modifier votre bulletin après avoir cliqué sur le bouton ***Je vote*** : comme dans une élection « classique » les bulletins glissés dans l'urne le sont de manière irréversible.

Comment fonctionne le traitement de mon bulletin ?

Le choix de liste fait par l'électeur (suffrage) est chiffré par son navigateur à l'aide de la clef publique du scrutin, dont le tirage est fait par les membres du bureau au moment de la cérémonie des clés.

Ce suffrage chiffré, appelé bulletin, est donc secret en l'absence de la clef de déchiffrement. Lors du vote, le bulletin est envoyé par le navigateur au serveur de la plateforme d'élection pour être mis dans l'urne. La preuve de vote est alors renvoyée au navigateur si le dépôt du bulletin et l'enregistrement dans la liste d'émargement ont été réalisés. Une fois dans l'urne, il n'est plus possible de relier le bulletin à l'électeur.

Au moment de la cérémonie de dépouillement, les membres du bureaux de vote reconstituent la clef privée permettant le déchiffrement de l'ensemble des bulletins et le décompte de l'ensemble des suffrages qui constituera le résultat de l'élection.